

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 8 avril 2024

Membres présents : 9

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Pascal ROUSSEL.

Absents excusés :

Annie MANDION

Patricia CORDIER – a donné son pouvoir à Aline MOLLER-GRASSER

Sébastien GAY – a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE

Bruno GROSSI – a donné son pouvoir à Agnès THIBAULT

Francis RINGOT – a donné son pouvoir à Pascal ROUSSEL

Valérie de SARIAC – a donné son pouvoir à Jean-Pierre AMOUREUX

Madame le Maire ouvre la séance à 19h et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 16 février 2024

Commune :

- Compte de Gestion 2023
- Compte Administratif 2023
- Affectation du résultat
- Budget 2024
- Taux d'imposition

Eau et assainissement :

- Compte de Gestion 2023
- Compte Administratif 2023
- Affectation du résultat
- Budget eau et assainissement
- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau
- Prix de l'eau

Sivos : échéancier pour les versements des participations communales 2024

Cantine : marché restauration

Point sur les travaux église et route de Neung

Subventions diverses

Questions et informations diverses

Compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2024 : approbation à l'unanimité

Commune :

Compte de Gestion et Compte Administratif 2023

Ceux-ci ont fait l'objet d'un examen compte par compte en commission des finances le 15 mars 2024. L'exercice 2023 présente un excédent de fonctionnement de 75 773.19 € dû à une gestion résolument rigoureuse face à l'inflation : c'est un gage d'autofinancement permettant l'investissement et le remboursement de la dette. L'excédent d'investissement d'un montant de 193 891.86 € représente un point intermédiaire des différents chantiers entre restes à payer et restes à réaliser.

Sur proposition de Mme le Maire, le compte de gestion de la commune, *arrêté en fonctionnement à la somme de 556 834.14 € en dépenses et à 632 607.33 € en recettes, en investissement à 651 623.23 € en dépenses et à 845 515.09 € en recettes*, est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire présente le compte administratif avec un résultat de 269 665.05 € (75 773.19 € en fonctionnement, 193 891.86 € en investissement) en conformité avec le compte de gestion : celui-ci est également approuvé à l'unanimité (conformément aux textes hors présence de Mme le Maire, Jean-Pierre AMOUREUX comptabilisant les votes).

Affectation du résultat : la somme de 75 773.19 € sera affectée en investissement sur l'exercice 2024. Unanimité.

Budget 2024 : la commission des finances du 15 mars 2024 avait déjà permis d'analyser poste par poste l'évolution des dépenses et des recettes. Pas de remarque particulière sur l'ajustement des dépenses de fonctionnement qui passent à 613 423.76 €. A noter toutefois le virement de 29 299.56 € à la section d'investissement. Y sont inscrits les travaux de restauration de l'église pour un montant de 903 567 €, les travaux de sécurité de la route de Neung pour 198 850 €, et ceux du lavoir pour 80 992 €. Le budget de l'exercice 2024, arrêté à la somme de 2 461 725.76 € (613 423.76 € en fonctionnement et 1 848 302 € en investissement), est voté à l'unanimité.

Taux d'imposition : si l'assiette déterminée par l'Etat augmente, le taux fixé par la commune demeure inchangé.

Eau et assainissement :

Compte de Gestion et Compte Administratif 2023 :

Également examinés en commission des finances, ils font apparaître un excédent de 23 672.08 € (-20 195.01 € en fonctionnement et +43 867.09 € en investissement). Si le résultat est positif, le déficit de fonctionnement reste préoccupant et doit conduire à de nouvelles mesures, notamment dans la perspective du transfert de compétence aux communautés de communes en 2026. A noter que 2024 verra la dernière échéance de l'emprunt. La section investissement retrace pour part les frais d'étude des réseaux d'eau potable et eau usée ainsi que diverses opérations de maintenance.

Sur proposition de Mme le Maire le compte de gestion « eau et assainissement », *arrêté en fonctionnement à la somme de 176 440.78 € en dépenses et 156 245.77 € en recettes, en investissement à 56 247.79 € en dépenses et 100 114.88 € en recettes*, est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire présente le compte administratif avec un résultat de 23 672.08 € en conformité avec le compte de gestion : celui-ci est approuvé à l'unanimité dans les mêmes conditions.

Affectation du résultat : la part négative sera affectée en fonctionnement sur l'exercice 2024. Unanimité.

Budget Eau et Assainissement 2024 et prix de l'eau : la décision du Conseil du 14 avril 2023 d'augmenter l'ensemble des tarifs de 20 % à compter du 1^{er} juillet 2023 a son plein effet sur l'exercice 2024. Celui-ci est arrêté à la somme de 320 870.86 € (172 551.93 en fonctionnement et 148 318.93 en investissement) est voté à l'unanimité.

Rapport 2023 sur le prix et la qualité de l'eau : ce rapport annuel obligatoire reprend les caractéristiques de la gestion de l'eau et de l'assainissement par la commune. Globalement satisfaisant, il permet de constater une baisse globale de la consommation d'eau depuis plusieurs années et de suivre l'augmentation des prix facturés. Approuvé à l'unanimité.

Sivos : échéancier pour le versement des participations communales 2024. Le conseil approuve le versement du solde à hauteur de 38 902 € en juillet 2024.

Cantine : le marché actuel arrivant à échéance, il convient de mettre en concurrence plusieurs prestataires dans le cadre d'un MAPA (Marché A procédure Adaptée) pour les 2 prochaines années scolaires. Les DCE (Dossiers de Consultation des Entreprises) seront adressés le 15 avril pour une date limite des offres le 15 mai 2024. Approbation du conseil.

Point sur les travaux :

- L'église : la décision de restituer un caquetoire à l'édifice nécessite un dossier de permis de construire assorti d'un plan de sécurité, ce qui impacte le calendrier de la 2^{ème} tranche. A suivre...
- Route de Neung : les travaux de sécurité commenceront dès réception des notifications de subventions
- Lavoir : idem

Subventions diverses :

Des interrogations subsistent sur le % des subventions de l'Etat sans toutefois mettre en cause les projets de la route de Neung et du lavoir.

Concernant les travaux de l'église chiffrés à ce jour (tranche 1 + tranche 2) à 1 085 598.40 € HT, ils sont financés de la façon suivante :

- Subventions publiques : 38.52 %
- Subventions privées : 61.48 % dont :
 - la fondation du patrimoine et la sauvegarde de l'art français pour 10.13 %
 - l'AREM pour 6.96 %
 - les dons pour 44.38%

Questions et informations diverses :

- Millancyclisme : la course à travers la communauté de communes aura lieu le samedi 29 juin 2024
- Gaëlle FORNETTE représente la commune au bureau du Refuge de Salbris : elle fait part des grandes difficultés rencontrées et sollicite le cas échéant une subvention.
- La soirée « Paëlla » organisée par le Comité des Fêtes a été particulièrement appréciée : même si elle n'a pas eu le nombre de personnes espéré, elle a tout de même pu avoir lieu et équilibrer son budget ! Merci à l'association le Réveil de

Marcilly pour leur participation en nombre. Ce fut une soirée très agréable avec une animation de qualité.

- Certaines difficultés ayant été réglées, **le feu d'artifices aura finalement bien lieu le.....13 juillet au soir !**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

La secrétaire de séance

Le Maire